



Observatoire régional DT-DICT – n°36 CHARTRE « RÉDUCTION DES DOMMAGES AUX OUVRAGES »

Jeudi 07 avril 2022

Thibaut DEGUERNE, animateur du comité de suivi de la Charte Régionale de « Réduction des Dommages aux Ouvrages », ouvre la 36ème réunion de l'Observatoire et remercie les personnes présentes de leur présence.

1 – Évolutions règlementaires

- **La loi 3DS du 22 février 2022**

Le [nouvel amendement](#) introduit (nouvel alinéa III bis de l'article L. 554-1 du code de l'environnement) prévoit qu'« en cas d'endommagement au-delà de la zone de précautions particulières, définie au regard des données de localisation qu'il reçoit, l'exécutant des travaux ne peut se voir imputer la prise en charge de la réparation de l'ouvrage », sous réserve :

- De l'absence de « tout autre indice de la présence d'un ouvrage » à l'endroit de l'endommagement ;
- Que l'endommagement ne résulte pas directement d'une imprudence ou d'une négligence caractérisée de l'exécutant de travaux.

- **Mise à jour de l'AIPR**

La plateforme a été refondue et de nouvelles questions ont été introduites. Elles sont accessibles seulement avec cette nouvelle plateforme, dont le déploiement est en cours. Elles concernent principalement des sujets relatifs à l'électricité.

2 – Suivi de la mise en place d'un comité de concertation

Thibault DEGUERNE rappelle la mise en place d'un comité de concertation sur le territoire Champagne-Ardenne.

Les concessionnaires présents indiquent leur position, à savoir :

- ORANGE : les sinistres sont gérés par un service dédié. Toutefois, pas d'opposition à la démarche et participera.
- RTE : accord donné
- ENEDIS : accord donné
- GRTGAZ : accord donné
- GRDF : accord donné mais à voir à l'usage

Les documents des conditions générales de fonctionnement seront renvoyés (*voir ci-joint*).

Une signature officielle est programmée pour le prochain comité de suivi de l'Observatoire.

3 – Programme d'actions 2022

- **Suivi des appels d'offres**

Dans le cadre de l'Observatoire, la FTP Champagne-Ardenne souhaite avoir des données chiffrées sur la conformité des appels d'offres. En effet, il a été signalé à plusieurs reprises la non-conformité de certains marchés. Afin d'avoir des

données quantifiables, il est proposé à l'ensemble des entreprises de remplir un tableau sur plusieurs mois (*voir ci-joint*). Cet outil est simple d'utilisation et anonyme.

Les données récoltées serviront à identifier les aspects les plus prégnants de non-conformité pour engager des démarches de prévention, voire d'accompagnement, auprès des acteurs concernés.

L'association des Maires de la Marne indique son intérêt pour ces résultats, qui pourront servir de base à une communication auprès des élus adhérents.

→ **appel à participation** : les entreprises souhaitant participer à cette démarche sont invitées à se signaler à la Fédération et/ou à retourner le tableau envoyé en pièce jointe d'ici le mois de juillet à champagne-ardenne@fntp.fr

- **Recherche de causes profondes**

L'Observatoire Régional DT-DICT Champagne-Ardenne s'est porté volontaire pour tester la méthode de recherche des causes profondes en cas d'endommagement des réseaux proposée par l'Observatoire National DT-DICT. Il s'agit d'une série de questions candides pour comprendre les causes pouvant mener à un danger grave (accident ou presque-accident).

GRDF indique qu'il fait partie des acteurs ayant lancé la démarche au niveau national. Celle-ci part du constat que le nombre de dommages aux ouvrages a atteint un plateau et ne baisse plus depuis un certain temps. Il semblerait que ces dommages soient souvent liés au facteur humain et ce malgré le respect de l'ensemble des conditions de prévention et de sécurité, sans qu'on en connaisse la raison précise.

GRDF est prêt à tester cette démarche localement, avec une analyse conjointe avec la ou les entreprise(s) concernée(s).

→ **appel à participation** : les entreprises et concessionnaires souhaitant participer à cette démarche sont invités à se signaler à la Fédération à champagne-ardenne@fntp.fr

- **Atelier à destination des collectivités**

Afin de sensibiliser les collectivités à différents sujets (la DT, détection des réseaux et IC, marquage-piquetage, rappel des droits et des obligations), l'Observatoire souhaite mettre en place un atelier à destination de ce public. Il sera proposé dans le cadre du partenariat de la FTP Champagne-Ardenne avec les Associations de Maires.

La DREAL confirme sa participation pour animer l'atelier. GRDF indique se tenir à disposition si besoin.

L'Association des Maires de la Marne fait part de son intérêt pour cette action.

4 – Intervention des concessionnaires

ENEDIS

Intervenant : Séverine BOITEUX

Sur les dommages recensés, les branchements non-apparents sont souvent en cause. Un travail est donc lancé pour pouvoir les marquer sur plan et/ou mentionner une alerte. En parallèle, ENEDIS souhaite remettre en place des actions de sensibilisation à destination des entreprises et se tient à disposition.

Par ailleurs, un groupe de travail a été lancé sur le sujet des plans en format vectoriel.

GRDF

Intervenant : Gaëlle BOURET et Nicolas CHRIST

Avec 56 dommages enregistrés et un taux de dommages aux ouvrages inférieur à la moyenne nationale, l'année 2021 est plutôt satisfaisante en Champagne-Ardenne. Cependant, on note une recrudescence des dommages sur 2022 (21 DO à fin mars). Pour pallier cette tendance à la hausse, GRDF met en place une série d'actions de prévention :

- « Quinzaine anti-dommages », une action pour renforcer la proximité de terrain ;
- « Rue du marquage », un escape-game pour accompagner sur ce sujet ;
- [GazoTP](#), un site d'information avec des contenus et tutos pour l'animation de temps de prévention ;
- Les Matinales de la sécurité, qui seront relancées prochainement.

GRT GAZ

Intervenants : François DAVID et Régis HUYGHE

Les DT-DICT ainsi que les ATU sont globalement en baisse. On note 1 dommage (agricole). GRT GAZ se tient à disposition pour participer à des actions de sensibilisation et de prévention.

ORANGE

Intervenant : Valérie KLEINHANS et Rodrigue ROCH

ORANGE note une importante augmentation des dommages en 2021 : 291 recensés contre 150 en 2020 et 210 en 2019. De même, le taux de DO est supérieur à la moyenne nationale (0.82% vs 0.30%). Les Ardennes sont particulièrement concernées. Il semblerait que cela soit lié au déploiement de la fibre, bien qu'il soit difficile d'identifier les causes certaines.

Par ailleurs, les entreprises font part de situations récurrentes : échelles des plans inexploitable, constats signés unilatéralement, factures reçues sans reconnaissance de responsabilité (pas de constat signé en amont par les deux parties) et plusieurs mois (voire 1 an) après le dommage mentionné, etc.

ORANGE indique que :

- Les dommages majeurs sont privilégiés. Les passages sur chantier peuvent se faire jusqu'à 8 jours après l'incident.
- Les constats sont établis à 90% par les sous-traitants d'ORANGE, puis remontés. À noter que 2/3 des constats sont abandonnés.
- Les dommages sont gérés de façon centralisée. Si l'entreprise souhaite contester, elle peut le faire en s'adressant au pôle Dommages, qui traitera sa demande.

→ **proposition** : Un temps d'échanges dédié à ces sujets sera organisé prochainement. ORANGE indique également son accord pour traiter des cas concrets dans le cadre du comité de concertation.

RTE

Intervenant : Sophie HUBERT, Pascal LARTILLERIE et Philippe MAZINGARBE

Pour le territoire Champagne-Morvan, on note +15% de DICT en 2021. 2 DO ont été répertoriés sur cette période. Pour le territoire Champagne-Ardenne, les DICT ont aussi augmenté (comparable à 2016). RTE souligne plusieurs points :

- Presque aucun appel n'est reçu en cas d'ATU.
- Désormais, en cas de terrassement au-dessus d'une liaison sous-terrain, un mode opératoire doit être validé. Le déplacement sur chantier n'est, en revanche, pas automatique.
- Des actions de sensibilisation auprès des entreprises sont proposées. Pour en savoir plus, les entreprises peuvent contacter Pascal LARTILLERIE à pascal.lartillerie@rte-france.com.

5 – Questions diverses

• Plans vectorisés et digitalisation

La digitalisation prend une part de plus en plus importante dans les process et la gestion de documents des entreprises. Cependant, la DICT n'existe que très peu en version numérique et les plans vectoriels restent très rares.

Les concessionnaires évoquent plusieurs raisons à cela :

- La bonne lecture d'échelle du plan en version digitale reste une réserve.
- L'ensemble des plans n'est pas encore disponible en version vectorielle. L'échéance reste le PCRS (en 2026).
- Des problèmes de compatibilité d'applications et de format de fichiers persistent.

→ **proposition** : des entreprises sont volontaires pour mettre en place des chantiers test avec ces dématérialisations, notamment pour celles qui développent en ce moment des solutions de réalité augmentée pour le marquage-piquetage.

• Mise en service des réseaux entre les travaux de réseaux et de voirie

Sur certains chantiers, travaux de réseaux puis de voirie se succèdent. Les plans fournis dans le cadre de la DT-DICT ne sont alors plus valables pour cette 2^{ème} phase de travaux, sans que l'entreprise ait forcément l'information. De même, les réseaux peuvent être mis en service dans l'intervalle. Là encore, l'entreprise n'est pas toujours informée.

Les concessionnaires rappellent le principe des plans minute. Ils indiquent également que dans de tels cas, les coordonnées soit du gestionnaire de projet, soit du contact ingénierie, soit de l'entreprise intervenue sur les réseaux sont communiquées aux entreprises qui prennent la suite. GRDF précise que si la cartographie est mise à jour entre-temps, les DICT sont renvoyées.

• DICT orphelines

On note encore 30% de DICT orphelines sur le guichet unique. Cela semble toutefois concerner plutôt de petites entreprises car la majorité des entreprises de travaux publics ont des applications web bloquantes pour cette situation. ENEDIS indique que dans ce type de cas, la DICT est refusée et l'entreprise est contactée.

L'ordre du jour étant épuisé, Thibaut DEGUERNE remercie les participants pour les échanges et clôt la réunion de l'Observatoire Régional.